



## APPEL À CANDIDATURES LFBB

### Organe d'administration

---

L'organe d'administration est composé de sept personnes au moins et de douze personnes au plus nommées par l'assemblée générale, et a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association.

### Nombre de places vacantes

6 places dont une pour la fonction de trésorier-ère et une pour la fonction de président.e et au moins 2 qui doivent être occupées par une femme (si l'OA est composé de 12 administrateurs).

### Les missions principales de l'organe d'administration

- Définir la stratégie (court-moyen-long terme) de la LFBB ;
- Prendre toutes les mesures de caractère et d'intérêt général ;
- Établir un projet et une politique de gestion et de développements sportifs ;
- Mandater la direction technique pour faire appliquer la politique sportive ainsi déterminée, selon les directives de cette dernière ;
- Recevoir les rapports réguliers de la directrice générale et contrôler l'exercice de son mandat ;
- Attribuer les budgets, les pouvoirs de signature et les plafonds de dépenses de chaque commission spécifique de la L.F.B.B. ;
- Ne pas autoriser une dépense non budgétisée sans qu'elle n'ait fait l'objet, au préalable, d'un descriptif chiffré et détaillé ;
- Mettre en place une organisation et un mode de fonctionnement en vue d'assurer l'existence et la pérennité de la L.F.B.B. ;
- Procéder au recrutement des agents rémunérés sous quelque forme que ce soit, en établissant les contrats de travail dans le respect des formes et prescriptions légales en la matière ;
- Organiser ou déléguer l'organisation des compétitions à caractère national dont la L.F.B.B. serait chargée et les compétitions à caractère régional.
- Elire le président, les vice-présidents et le trésorier.

### Ce qui est attendu d'un administrateur ?

Être administrateur de la LFBB c'est se dévouer au service du badminton - au sens large - au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On s'investit donc dans l'intérêt général et pas au service d'intérêts particuliers.

Le strict minimum est une participation active et efficace aux réunions mensuelles de l'OA. Cela sous-entend d'avoir préparé sa participation en prenant connaissance des dossiers qui seront examinés.

Il s'agit également de suivre régulièrement les échanges d'emails ponctuels au sein de l'OA.

Représenter la LFBB lors de certains events est en outre bienvenu.

Cela peut être complété pour celles et ceux qui le souhaitent par un investissement dans certains rôles spécifiques tels que trésorier, membre du comité exécutif, administrateur - représentant de la LFBB - dans l'OA de la fédération belge ou encore par la participation ponctuelle à certains groupes de travail ou de réflexion.

Une expérience managériale est bienvenue.

A noter que, à l'heure actuelle, il n'y a pas au sein de l'OA de profil « d'homme ou femme de marketing ». Un tel profil enrichirait la réflexion.

#### Ce qui est attendu d'un président.e

- Il pilote les travaux de l'organe d'administration et des assemblées générales ;
- Il représente la LFBB à toutes les cérémonies sportives ou officielles auxquelles il assiste de droit ou sur invitation.

#### Ce qui est attendu d'un trésorier.ère

- Capacité à lire un bilan et un compte de résultat et les interpréter ;
- Il assume la fonction de contrôleur interne de la L.F.B.B. en collaboration avec le-la directeur·trice général·e en élaborant des procédures de bonnes gouvernances et en contrôlant les opérations comptables et financières ;
- Il convoque le collège des vérificateurs aux comptes pour la vérification des comptes et l'examen du budget ;
- Il participe à l'élaboration du bilan et du budget.

#### Durée du mandat

3 ans pour la fonction d'administrateur

4 ans pour la fonction de président

### **Commission d'appel**

---

La commission d'appel est composée de maximum douze membres élus par l'assemblée générale.

Si cette commission est composée de moins de 4 membres, elle ne sera plus valablement constituée, ce qui l'empêchera d'assurer sa mission privant ainsi les clubs et les joueurs d'une voie de recours en cas de sanction contestée.

Un rôle au sein de cette commission est fort peu contraignant.

#### Nombre de places vacantes

8 places (sur 12)

#### Mission

Traiter tout recours contre une sanction rendue par un conseil de discipline ou par la chambre des recours.

#### Disponibilité

Lorsqu'un cas se présente, ce sont quelques échanges de mails et une audience à programmer.

#### Durée du mandat

2 ans